

## Les phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs : rendre visible l'invisible ?

Les phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs, vus comme des répétitions de violences et des phénomènes de groupe exerçant une asymétrie (Dayer, 2020), sont depuis peu dans le monde francophone l'objet de plans d'action politiques qui visent à mieux prévenir et intervenir face à ces situations complexes.

Dans le cadre de développement de dispositifs spécifiques, plusieurs questions se posent, notamment le nécessaire travail sur la sensibilisation et la formation des professionnel·le·s, la mise en place d'actions articulées de prévention et d'intervention, le renforcement des communautés éducatives et l'élaboration de politique interne au sein de toutes organisations œuvrant dans l'accueil des enfants et adolescent·e·s.

Ainsi, tout dispositif spécifique en lien avec la thématique se doit de traiter la problématique de l'« invisible visibilité » (Bellon, Gardette, 2011), selon laquelle les actes commis seraient rendus invisibles aux yeux des adultes afin de ne pas trop se faire remarquer mais suffisamment visibles pour les autres jeunes de façon à les faire rire. Présentés parfois comme acte constitutif de la dynamique des phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs, cette problématique est néanmoins remise en question, notamment par le fait que cette invisibilité serait toute relative, les actes se déroulant la majorité du temps dans un cadre institutionnel placé sous la responsabilité des adultes et donc de leurs regards.

S'il est possible de dégager un consensus sur le rôle absolument central que doivent prendre les adultes, autant au niveau de la prévention que de l'intervention, restent les difficultés à mettre en place des pratiques de repérage des situations qui permettent d'éviter que des situations restent inconnues – « passent sous le radar » - aux yeux et actions des adultes. Dans ce sens, des projets se développent pour réduire cet écart important entre le nombre de situations traitées et celui de situations existantes réellement. Dans le cadre du repérage et de l'annonce des situations, un mouvement global d'élargissement de la communauté éducative s'observe. En effet, le fait de pouvoir sortir des silos habituels – périmètres scolaire et parascolaire, transports scolaires, associations sportives, ... – et ainsi permettre des croisements de regards qui s'affranchissent des différentes cultures professionnelles et responsabilités juridiques distinctes est essentiel pour mieux repérer les situations. De plus, ce mouvement permet également de pouvoir mieux suivre les effets des interventions et ainsi permettre aux adultes de mieux évaluer la portée de leurs actions.

Dans le cadre de cette présente proposition de communication, l'idée est de pouvoir présenter ce qu'est un dispositif éducatif pertinent pour prévenir et intervenir face aux phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs, de préciser l'importance de l'élargissement de la communauté éducative et le dépassement des silos traditionnels, d'illustrer cette mobilisation par des principes généraux et des exemples concrets mettant en avant la nécessaire co-construction des outils et participation des différent·e·s partenaires.

La communication s'appuiera sur une longue et riche expérience de sensibilisation, formation et suivi d'équipe de professionnel·le·s sur le terrain et des exemples de projets élaborés par des participant·e·s à la première formation post grade spécifique à la thématique - le CAS en prévention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs de la HETSL, en collaboration avec la HEP Vaud et Action Innocence.

**Basile Perret, Maître d'enseignement - Unité de formation continue - HETSL**